

Quotas sur les automobiles

En ce qui a trait à l'entrée des produits canadiens sur le marché japonais, les députés de l'Opposition officielle sont vraiment très pessimistes. Ils tiennent toujours pour acquis qu'on ne peut rien faire. Or, nous croyons sincèrement pouvoir pénétrer davantage le marché japonais. Chose certaine, c'est l'une des choses que nous devons négocier avec les Japonais au moment où ils nous demandent le privilège de maintenir leurs exportations au Canada. Au cours des négociations, nous les inviterons également à investir davantage au Canada. On ne peut cependant, comme l'Opposition nous le demande, préciser les positions des Japonais et des Canadiens sur cette question, car ce serait négocier en public, et je ne crois pas que ce soit souhaitable.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, étant donné qu'il y a deux ou trois semaines, à Québec, nous nous sommes pliés à toutes les demandes des États-Unis au sujet des pluies acides et que nous faisons maintenant la même chose avec les Japonais, nous risquons, selon moi, de nous bâtir une réputation de gogos sur la scène internationale. La seule différence entre les deux cas, c'est que pour négocier avec les Japonais, il n'est pas question d'enrôler M. Bill Davis. C'est tout ce qui manque dans la déclaration du ministre.

Si nous avons mis en œuvre il y a un an des quotas volontaires, c'est parce que nous étions inquiets et que nous avions besoin de ces quotas volontaires dans le secteur de l'automobile. Par conséquent, si le ministre voulait faire disparaître l'agitation et l'inquiétude parmi les travailleurs de l'automobile dont il nous rend responsable, pourquoi n'a-t-il pas demandé aux Japonais de continuer à observer ces quotas volontaires en attendant de réussir à négocier un meilleur accord et l'accès de nos produits au marché japonais? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas conservé le système de quotas en place jusqu'à ce qu'un accord soit conclu avec les Japonais? Pourquoi a-t-il dévoilé son jeu avant même que les Japonais ne s'engagent par un accord à fabriquer davantage de pièces et de voitures chez nous?

M. Stevens: Permettez-moi, pour la gouverne du député, de répéter pour la troisième fois ce que j'ai déjà dit. Le gouvernement s'attend à ce que la part du marché automobile canadien détenue par les Japonais n'augmente pas durant la prochaine période de consultations. C'est l'entente que nous avons conclue avec eux. Est-ce clair?

M. McCurdy: Est-ce une entente ou des attentes?

M. Rodriguez: Un fol espoir.

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à un ordre spécial adopté aujourd'hui et à l'article 58 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

• (1450)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'AIDE FINANCIÈRE À LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Charest, reprend l'étude du projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque Commerciale du Canada, présenté par M^{me} McDougall.

Le vice-président adjoint: A l'ordre. La Chambre siège en comité plénier pour étudier le projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque Commerciale du Canada. L'article 2 est-il adopté?

Sur l'article 2—*Accord prévoyant l'aide financière*

M. Cassidy: Monsieur le président, je reconnais que nous n'avons pas beaucoup de temps parce que la Chambre a convenu d'essayer de terminer l'étude de ce projet de loi d'ici à 15 heures. Cependant, le ministre a promis de nous fournir des données concernant la valeur actuelle de l'aide financière offerte par le gouvernement du Canada et la SADC à la Banque Commerciale du Canada. La ministre pourra peut-être nous donner ce renseignement maintenant.

Mme McDougall: Monsieur le président, nous avons fait des calculs à ce sujet, mais je tiens à bien préciser que ce ne sont que des prévisions et que nous pourrions approfondir la question au comité d'enquête qui va suivre. En calculant ces chiffres, nous avons tenu compte du fait qu'il s'agit d'obligations au taux d'intérêt flottant. Nous devons attribuer un taux d'intérêt hypothétique aux autres fonds et établir des prévisions quant aux bénéficiaires. À notre avis, compte tenu de tous ces éléments, la valeur actuelle se situe probablement juste en dessous de 50 p. 100 de l'entente. C'est le calcul le plus approximatif que nous ayons pu faire.

M. Cassidy: Autrement dit, le gouvernement du Canada et la SADC offrent 148 millions de dollars, pour un coût net d'environ 73 ou 74 millions de dollars. Est-ce bien cela? C'est à peu de chose près le même chiffre que j'ai donné à la Chambre.

Mme McDougall: C'est sans attribuer de valeur aux droits de souscription également. Il s'agit donc de chiffres très approximatifs.

M. Cassidy: Je serai bref. Je comprends que ces chiffres, assez proches des miens, sont approximatifs. Je comprends également qu'à l'heure actuelle, les droits de souscription n'ont aucune valeur. Si la banque reprenait le dessus par la suite, ils pourraient finalement avoir une certaine valeur même si, en chiffres actuels, cela ne représente pas grand-chose.

Avant de me rasseoir, je voudrais déclarer officiellement que j'ai fait des prévisions en examinant le taux de rentabilité de l'actif de la banque et son revenu brut. La ministre comprendra que mes chiffres sont également très approximatifs car je n'avais guère de données sur lesquelles m'appuyer. En 1980, la meilleure année enregistrée à ma connaissance, le revenu brut de la banque a représenté 0.85 p. 100 de son avoir. En 1981, 0.8 p. 100, en 1982, 0.55 p. 100 et en 1983, 0.35 p. 100. En